



**Branche ferroviaire**

# **BILAN SOCIAL 2015**

**Edition 2016**

[www.utp.fr](http://www.utp.fr)



# UTP

Union des Transports  
Publics et ferroviaires

## AVANT-PROPOS

Ce bilan social présente les données agrégées des entreprises adhérentes de l'UTP qui entrent dans le champ d'application de la future convention collective nationale de la branche ferroviaire tel que défini par l'accord de branche du 23 avril 2015 (étendu par arrêté ministériel du 17 02 16).

Il concerne donc uniquement :

- les entreprises adhérentes constituant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 le groupe public ferroviaire ;
- les entreprises adhérentes ayant pour activité principale :
  - le transport ferroviaire de marchandises et/ou de voyageurs, lorsque ces entreprises sont titulaires d'un certificat ou d'une attestation de sécurité ;
  - la gestion, l'exploitation ou la maintenance sous exploitation des lignes et installations fixes d'infrastructures ferroviaires, lorsque ces entreprises sont titulaires d'un agrément de sécurité ou d'une attestation de sécurité délivrés en application de l'article L. 2221-1 du Code des transports ;
  - la maintenance, hors réparation, des matériels ferroviaires roulants ;
  - l'exercice des tâches et des fonctions de sécurité ferroviaire telles que définies réglementairement.

Il présente ainsi les données agrégées de 7 entreprises au cours de l'année 2015.

Rappelons que le bilan social 2014, édition 2015, présentait les données agrégées de 11 entreprises, soit de 4 entreprises supplémentaires par rapport au présent bilan.

Afin que la comparaison entre les données 2014 et 2015 soit la plus précise possible, les données des 7 entreprises présentées par le bilan social 2015 seront comparées aux seules données agrégées pour l'année 2014 de ces mêmes 7 entreprises. Ainsi, les chiffres présentés dans le bilan social 2014, édition 2015 et ceux présentés dans le présent bilan pour l'année 2014 diffèrent.

Comme pour le bilan social 2014, en l'absence d'une classification commune à l'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire, les effectifs présentés dans le cadre du présent Bilan seront classés selon les catégories visées par le Décret n°2010-404 du 27 avril 2010 « *relatif au régime de la durée du travail du personnel de certaines entreprises de transport ferroviaire* », **en vigueur jusqu'au 1er juillet 2016** et applicable aux entreprises de transport ferroviaire de marchandises.

Ces trois catégories sont ainsi définies :

- « **Roulants** » : personnel roulant, qui comprend les salariés assurant un service de conduite ou d'accompagnement d'un engin de traction autre qu'un service de manœuvre ou de dépôt ;
- « **Sédentaires sécurité** » : personnel sédentaire affecté à des tâches essentielles pour la sécurité et habilité à cet effet en application du Décret n°2006-1279 du 19 octobre 2006 « *relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire* » ;
- « **Sédentaires** » : personnel sédentaire, comprenant l'ensemble des salariés autres que ceux mentionnés dans les deux catégories précédentes.

---

# SOMMAIRE

## LES PRINCIPALES DONNÉES DU BILAN SOCIAL 2015 ..... p 4

### I. Effectifs des entreprises de la branche ferroviaire..... P 8

- 1.1. Salariés en Contrat à Durée Indéterminée ou sous statut particulier (au 31 décembre 2015) ... p 8
  - a) Toutes catégories de salariés ..... p 8
  - b) Evolution des effectifs..... p 9
  - c) Motifs des départs..... p 9
  - d) Temps partiel ..... p 10
  - e) Travail féminin ..... p 11
  - f) Répartition des effectifs par catégorie professionnelle..... p 14
  - g) Répartition des effectifs par âge ..... p 14
  - h) Répartition des effectifs par ancienneté..... p 16
- 1.2. Salariés en Contrat à Durée Déterminée..... p 19
- 1.3. Salariés en contrat d'intérim ..... p 20
- 1.4. Salariés en contrat spécifique ..... p 20

### II. Durée du travail et absentéisme..... p 21

- 2.1. Durée du travail..... p 21
- 2.2. Absentéisme (en jours calendaires d'absence par an et par salarié) ..... p 21

### III. Formation professionnelle ..... p 23

- 3.1. Investissements consacrés à la formation professionnelle..... p 23
- 3.2. Stage de formation..... p 24
- 3.3. Périodes de professionnalisation ..... p 25
- 3.4. Compte personnel de formation (CPF) ..... p 25
- 3.5. Contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation ..... p 26
- 3.6. Niveau de formation du personnel embauché ..... p 26

### IV. Dialogue social..... p 27

---



## LES PRINCIPALES DONNÉES DU BILAN SOCIAL 2015

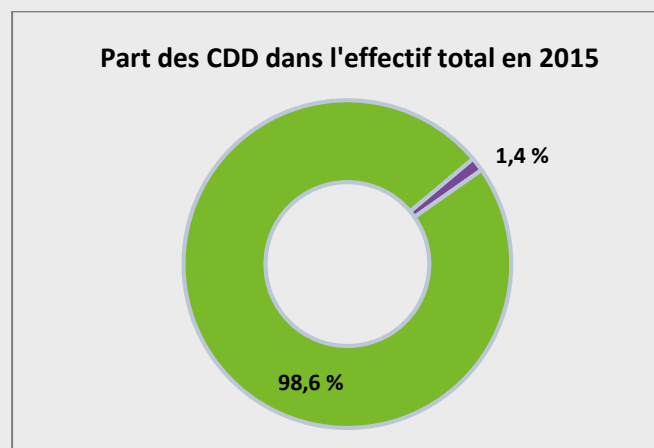
### ● Des effectifs en baisse

Les effectifs de la branche ferroviaire (temps plein et temps partiel) s'établissent à **152 019 salariés** en 2015. Avec 2 267 salariés en moins, ils connaissent une baisse par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique notamment par un nombre important de départs à la retraite (4 951 départs à la retraite en 2015). Pour mémoire, ces données correspondent aux effectifs des seules entreprises adhérentes de l'UTP : nous pouvons estimer l'effectif de l'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire à un total de 158 000 salariés en 2015.

### ● Une structure de l'emploi pérenne, et majoritairement à temps plein

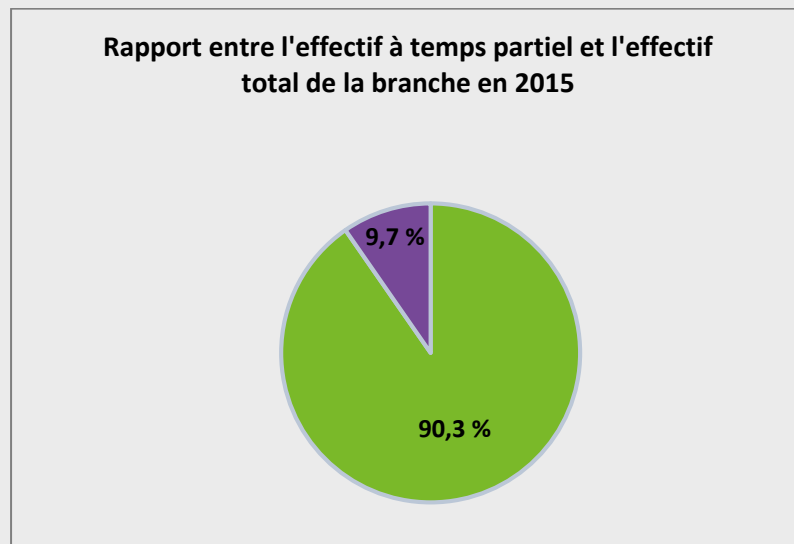
La stabilité des emplois de la branche ferroviaire se poursuit en 2015, avec la quasi-totalité des salariés embauchés en contrat à durée indéterminée et une grande majorité embauchée à temps plein.

Les salariés embauchés sous contrats à durée indéterminée (CDI) représentent en effet **98,6 %** des effectifs de la branche, tandis que les salariés embauchés sous contrats à durée déterminée (CDD) représentent seulement **1,4 %** de ces effectifs. Le pourcentage de salariés titulaires d'un CDD est très inférieur à celui observé au niveau national (8,1 %)\* et dans le secteur des transports (5,7 %)\* en 2015.



\* Source : DARES, *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015*, mars 2016.

Les salariés à temps partiel représentent quant à eux **9,7 %** de l'effectif total de la branche en 2015. Ce taux reste stable par rapport à l'année précédente (9,6 % en 2014) et inférieur aux taux observés en 2015 dans le secteur des transports (10,6 %)\* et au niveau national (15,9 %)\*.



\* Source : DARES, *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015*, mars 2016.

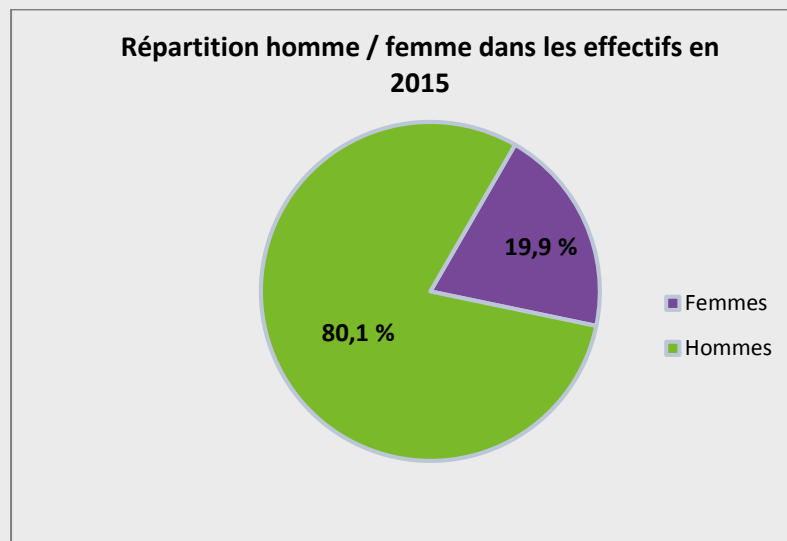
### ● **Des investissements en matière de formation professionnelle supérieurs aux obligations légales**

Les entreprises de la branche ferroviaire continuent en 2015 à investir fortement en matière de formation professionnelle, avec des dépenses s'élevant à **5,7 %** de leur masse salariale. Leurs investissements se maintiennent ainsi largement au-delà des obligations légales des entreprises en la matière. Pour mémoire, celles-ci s'élèvent depuis 2015 à 0,55 % de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés et à 1 % pour les entreprises de plus de 10 salariés.

### ● Caractéristiques structurelles du secteur

La pyramide des âges des entreprises de la branche ferroviaire reste équilibrée en 2015, avec 47,3 % des salariés de la branche, toute catégorie confondue, âgés de 40 ans et moins (47,9 % en 2014) et 52,7 % âgés de 41 ans et plus (52,1 % en 2014).

La proportion des femmes dans la branche ferroviaire s'établit à **19,9 %** des effectifs et s'approche ainsi progressivement des 20 % (19,5 % en 2013 et 19,6 % en 2014).



### ● Durée du travail et heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires effectué en moyenne par les salariés de la branche ferroviaire s'élève à **19,3 heures**. Il a augmenté par rapport à l'année précédente (16,9 heures supplémentaires en 2014).

La durée hebdomadaire du travail s'établit en 2015 à **35 heures** en moyenne sur l'année.



## I. Effectifs des entreprises de la branche ferroviaire

### 1.1 Salariés en Contrat à Durée Indéterminée ou sous statut particulier (au 31 décembre 2015)

#### a) Toutes catégories de salariés

Au 31 décembre 2015, les effectifs (à temps plein et à temps partiel hors CDD et intérimaires) de la branche ferroviaire s'élevaient à **152 019 salariés**. Cela constitue une **diminution nette de 2 267 emplois**, soit de **-1,5 %** par rapport à l'année précédente (les effectifs de la branche s'élevaient en 2014 à 154 286 salariés).

Ces effectifs prennent uniquement en compte les salariés des entreprises adhérentes de l'UTP et entrant dans le champ d'application de la future convention collective nationale de la branche ferroviaire tel que défini par l'accord de branche du 23 avril 2015 (cf. avant-propos).

	Effectif à temps plein + temps partiel					
	2014			2015		
		dont femmes	dont hommes		dont femmes	dont hommes
<b>Roulants</b>	<b>22 930</b>	<b>2 540</b>	<b>20 390</b>	<b>22 672</b>	<b>2 541</b>	<b>20 131</b>
<i>Dont conducteurs (à titre principal)</i>	15 448	260	15 188	15 398	279	15 119
<i>Dont accompagnement</i>	7 482	2 280	5 202	7 274	2 262	5 012
<b>Sédentaires</b>	77 987	24 509	53 478	75 675	24 196	51 479
<b>Sédentaires sécurité</b>	53 369	3 196	50 173	53 672	3 563	50 109
<b>TOTAL</b>	<b>154 286</b>	<b>30 245</b>	<b>124 041</b>	<b>152 019</b>	<b>30 300</b>	<b>121 719</b>

	Effectif à temps plein (hors CDD, intérimaires et temps partiel)					
	2014			2015		
		dont femmes	dont hommes		dont femmes	dont hommes
<b>Roulants</b>	<b>19 637</b>	<b>1 543</b>	<b>18 094</b>	<b>19 256</b>	<b>1 516</b>	<b>17 740</b>
<i>Dont conducteurs (à titre principal)</i>	13 880	191	13 689	13 759	209	13 550
<i>Dont accompagnement</i>	5 757	1 352	4 405	5 497	1 307	4 190
<b>Sédentaires</b>	68 972	17 969	51 003	67 052	17 655	49 397
<b>Sédentaires sécurité</b>	50 827	2 676	48 151	51 033	2 981	48 052
<b>TOTAL</b>	<b>140 920</b>	<b>22 527</b>	<b>118 393</b>	<b>137 341</b>	<b>22 152</b>	<b>115 189</b>

## b) Évolution des effectifs

Une diminution des effectifs peut être observée en 2015 avec une perte de 2 267 emplois.

Cette diminution s'observe principalement pour la catégorie des sédentaires, avec une diminution nette de 2 312 emplois, soit de - 3 % par rapport à l'année précédente. L'effectif des conducteurs a quant à lui diminué de - 1,1 %. En revanche, une très légère progression des effectifs est constatée pour la catégorie des « sédentaires sécurité », avec une hausse nette de + 0,6 % du nombre d'emplois en 2015.

	Effectif 2015	Effectif 2014	Solde (2015-2014)
<b>Roulants</b>	<b>22 672</b>	<b>22 930</b>	<b>-258</b>
<b>Sédentaires</b>	<b>75 675</b>	<b>77 987</b>	<b>-2 312</b>
<b>Sédentaires sécurité</b>	<b>53 672</b>	<b>53 369</b>	<b>303</b>
<b>TOTAL</b>	<b>152 019</b>	<b>154 286</b>	<b>-2 267</b>

## c) Motifs des départs

Les départs à la retraite forment la principale cause de départ des salariés de la branche ferroviaire. 66 % des départs s'expliquent en effet par un départ à la retraite du salarié (soit 4 952 départs en 2015). Ceci se constate pour l'ensemble des catégories professionnelles. Ainsi dans la catégorie des roulants (dont conducteur principal), plus de la moitié des départs en 2015 s'explique par un départ à la retraite (369 départs sur 625 au total).

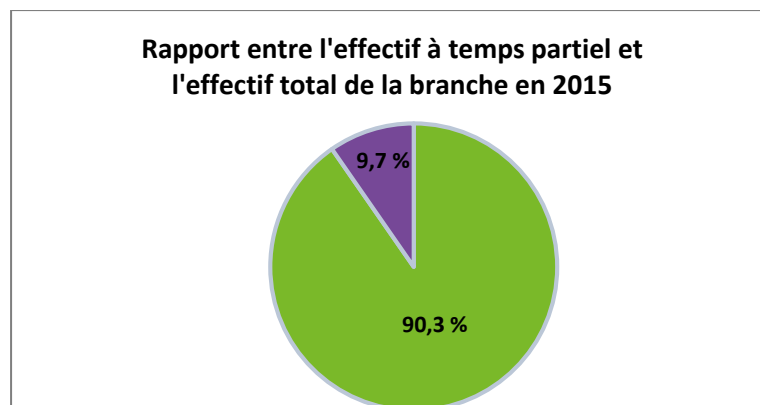
Dans la catégorie « autres motifs » a été renseigné un nombre élevé de départs, soit 1 013. Il s'agit notamment de départs volontaires (hors retraite).

	2015							
	Evolution nombre et motifs des départs par catégorie professionnelle							
	Départs à la retraite	Mises à la retraite	Démissions	Licenciements	Rupture en cours de période d'essai	Décès	Rupture conventionnelle	Autres motifs
<b>Roulants (dont conducteur principal)</b>	369	0	114	34	76	13	8,5	11
<b>Roulants (dont accompagnement)</b>	59	0	16	2	11	8	1	4
<b>Sédentaires</b>	2 836	0	345	72	236	124	102	820
<b>Sédentaires sécurité</b>	1 688	0	195	71	19	77	45,5	178
<b>TOTAL</b>	<b>4 952</b>	<b>0</b>	<b>669</b>	<b>179</b>	<b>341</b>	<b>222</b>	<b>157</b>	<b>1013</b>

**d) Temps partiel**

● **Rapport entre l'effectif à temps partiel et l'effectif total de la branche : 9,7 %**

Pour l'année 2015, le nombre de salariés de la branche ferroviaire à temps partiel s'élève à 14 678 salariés et représente 9,7 % de l'effectif total de la branche. Ce taux reste stable par rapport à l'année précédente (9,6 % en 2014) et inférieur aux taux observés en 2015 dans le secteur des transports (10,6 %) et au niveau national, tous secteurs confondus (15,9 %) (Source : DARES, *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015*, mars 2016).



● **Par catégorie professionnelle**

(Rapport entre l'effectif à temps partiel de la catégorie et l'effectif total de la catégorie)

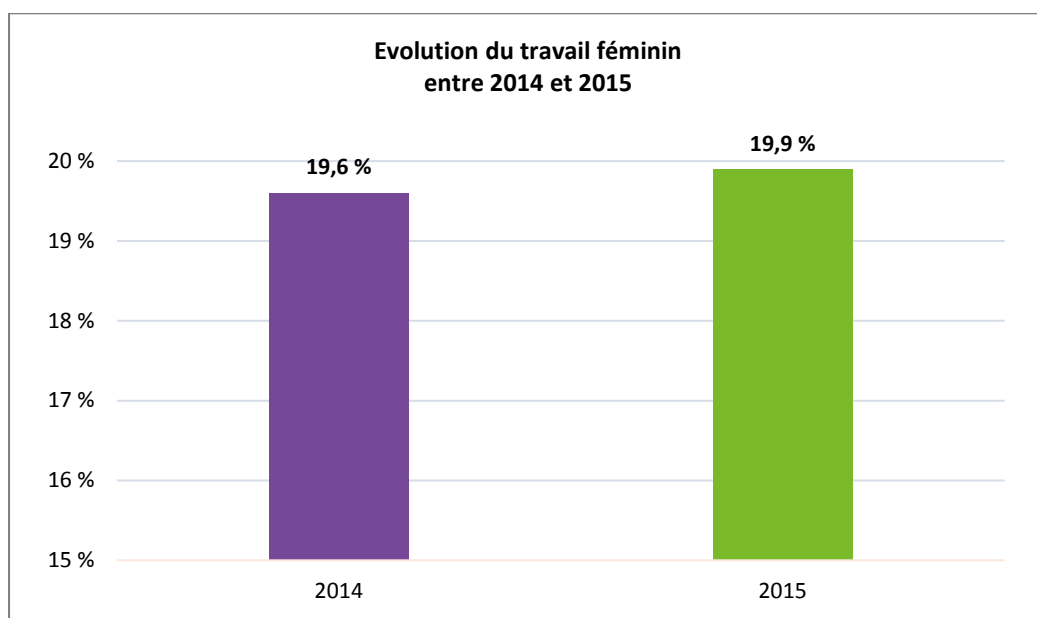
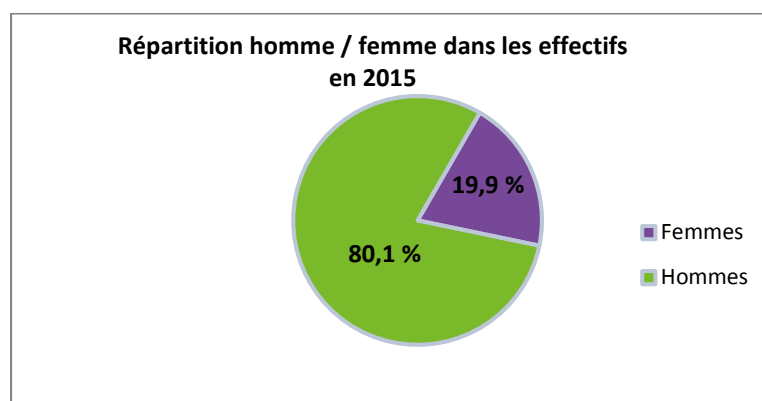
La catégorie des salariés « sédentaires » demeure celle qui compte le plus de salariés à temps partiel (8 623 salariés). Elle représente 58,7 % de l'effectif total à temps partiel. Les salariés « sédentaires » à temps partiel sont par ailleurs majoritairement des salariées (75,8 % des salariés « sédentaires » à temps partiel).

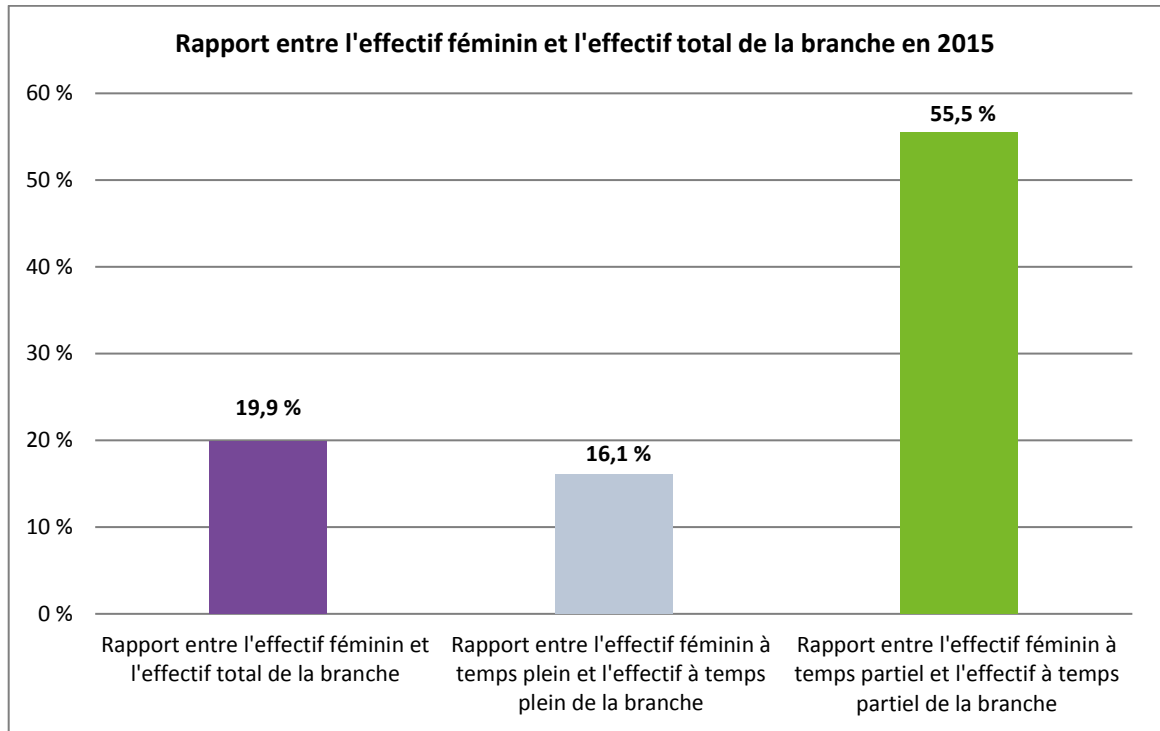
	Effectif à temps partiel (hors CDD et intérimaires)					
	2014			2015		
		dont femmes	dont hommes		dont femmes	dont hommes
<b>Roulants</b>	<b>3 293</b>	<b>997</b>	<b>2 296</b>	<b>3 416</b>	<b>1 025</b>	<b>2 391</b>
<i>Dont conducteurs (à titre principal)</i>	1 568	69	1 499	1 639	70	1 569
<i>Dont accompagnement</i>	1 725	928	797	1 777	955	822
<b>Sédentaires</b>	9 015	6 540	2 475	8 623	6 541	2 082
<b>Sédentaires sécurité</b>	2 542	520	2 022	2 639	582	2 057
<b>TOTAL</b>	<b>14 850</b>	<b>8 057</b>	<b>6 793</b>	<b>14 678</b>	<b>8 148</b>	<b>6 530</b>

**e) Travail féminin**

**● En nombre de salariés**

L'effectif féminin de la branche ferroviaire approche les 20 % en 2015 (19,9 %, soit 30 300 femmes pour 121 719 hommes). Les femmes à temps partiel représentent par ailleurs plus de la moitié de l'effectif à temps partiel de la branche (55,5 %).



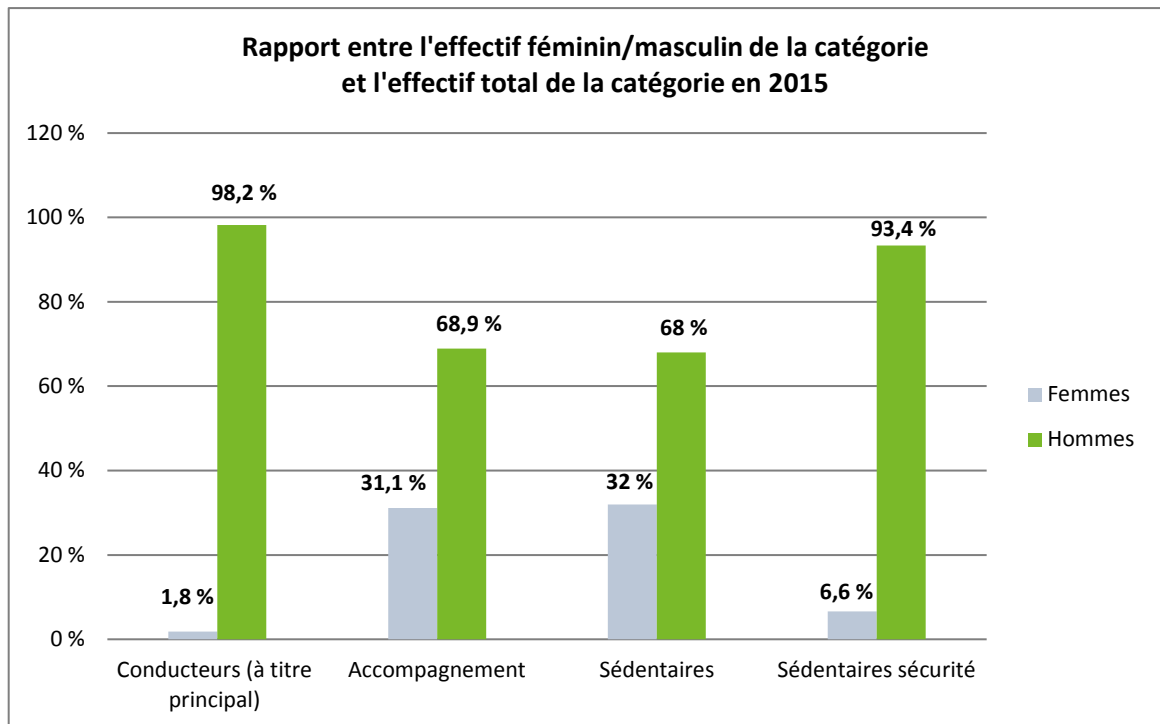


**● Par catégorie professionnelle**

(Rapport entre l'effectif féminin/masculin de la catégorie et l'effectif total de la catégorie)

La répartition des femmes et des hommes par catégorie professionnelle est stable. Le rapport entre l'effectif féminin/ masculin de la catégorie et l'effectif total de la catégorie professionnelle a en effet peu évolué par rapport à l'année précédente.

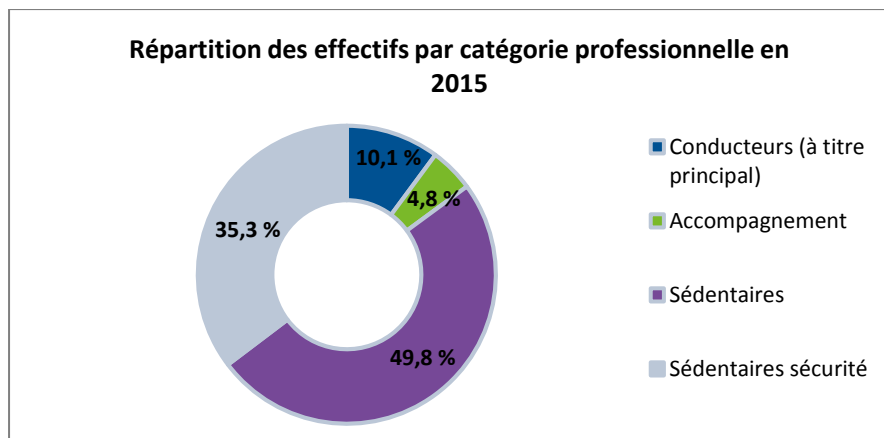
La proportion de femmes demeure par ailleurs faible dans la catégorie des salariés « sédentaires » (32 % de l'effectif des « sédentaires ») et dans la catégorie des roulants « accompagnement » (31,1 % de l'effectif « accompagnement ») et très faible dans la catégorie « conducteurs » (1,8 % de l'effectif « conducteurs ») et la catégorie « sédentaires sécurité » (6,6 % de l'effectif « sédentaires sécurité »).



	2015	
	Femmes	Hommes
<b>Roulants</b>	<b>11,3 %</b>	<b>88,7 %</b>
<i>Conducteurs (à titre principal)</i>	<i>1,8 %</i>	<i>98,2 %</i>
<i>Accompagnement</i>	<i>31,1 %</i>	<i>68,9 %</i>
<b>Sédentaires</b>	<b>32 %</b>	<b>68 %</b>
<b>Sédentaires sécurité</b>	<b>6,6 %</b>	<b>93,4 %</b>

**f) Répartition des effectifs par catégorie professionnelle**

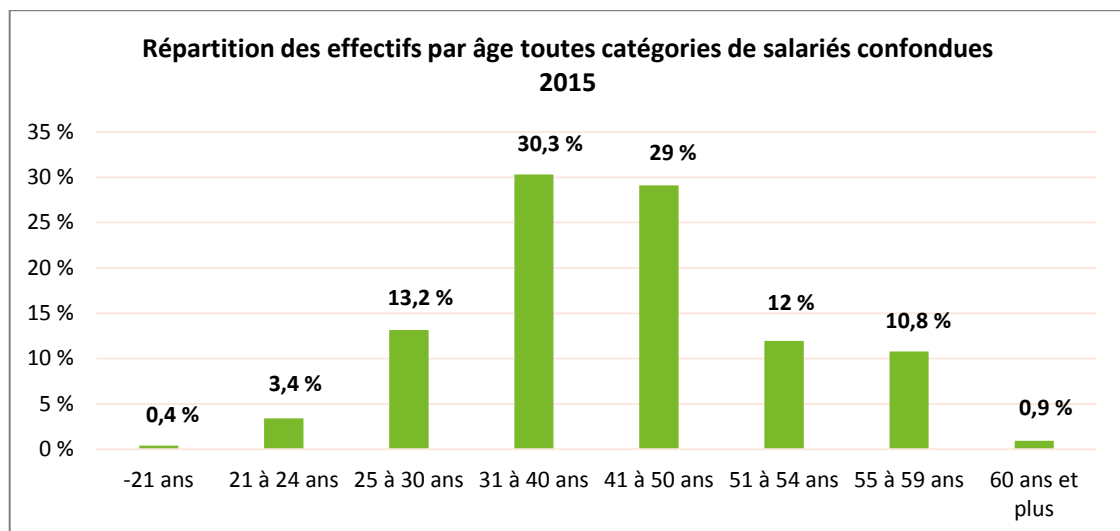
La répartition dans la branche ferroviaire des effectifs par catégorie professionnelle est stable. Les salariés sédentaires continuent à représenter près de la moitié des effectifs de la branche ferroviaire, soit 49,8 % des effectifs (50,5 % en 2014) et les sédentaires sécurité représentent, quant à eux 35,3 % des effectifs (34,6 % en 2014). La proportion de conducteurs s'élève à 10,1 % (10 % en 2014) et les agents d'accompagnement représentent quant à eux 5 % des effectifs (4,8 % en 2014).



**g) Répartition des effectifs par âge**

**● Répartition des effectifs par âge toutes catégories de salariés confondues**

En 2015, la pyramide des âges des salariés de la branche ferroviaire se maintient équilibrée et similaire à celle de l'année précédente. 47,3 % des salariés sont ainsi âgés de 40 ans et moins (47,9 % en 2014) et 52,7 % des salariés sont âgés de 41 ans et plus (52,1 % en 2014). Une concentration plus importante des salariés dans la tranche d'âge allant de 31 ans à 50 ans, qui représentent près de 60 % des effectifs de la branche ferroviaire, s'observe toutefois.

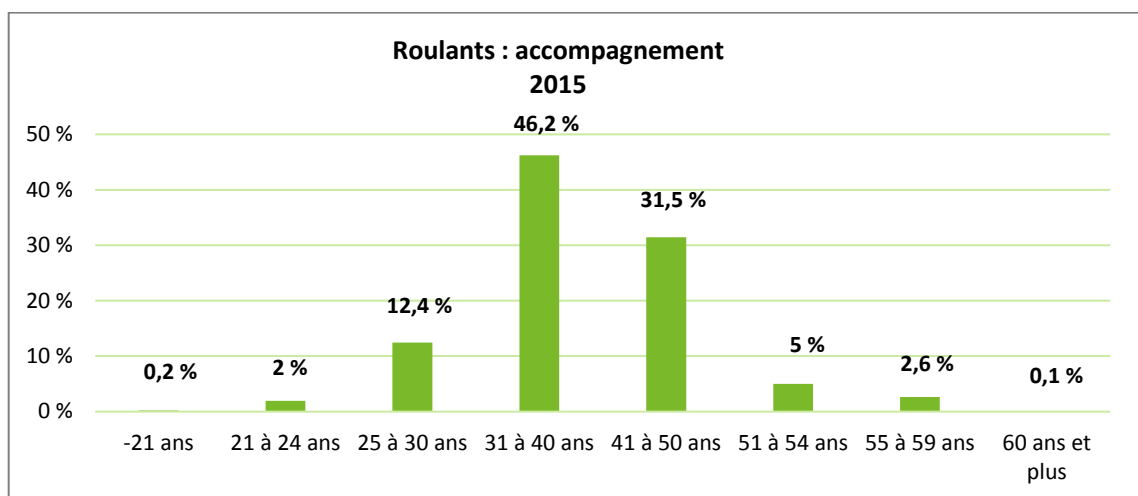
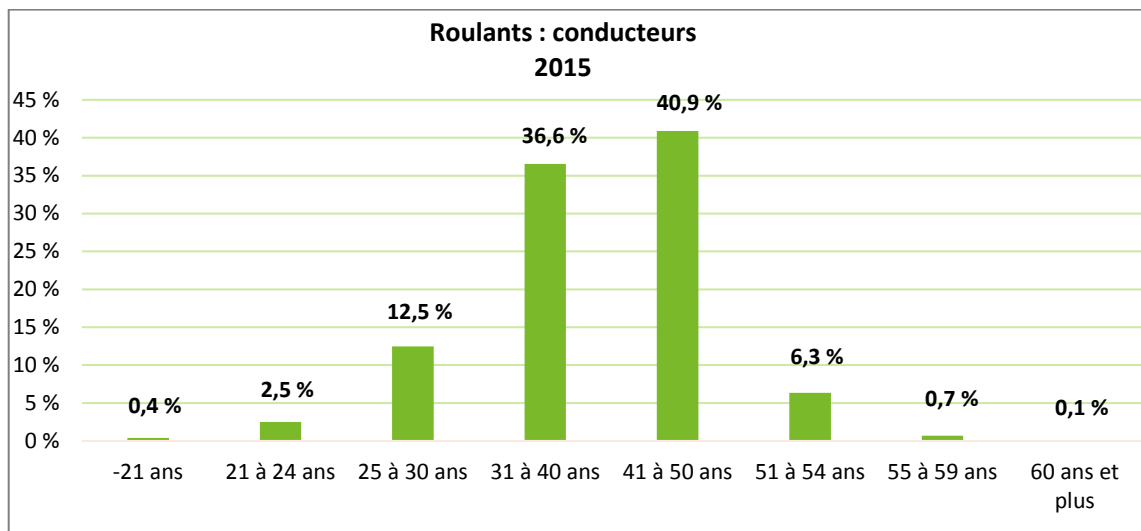


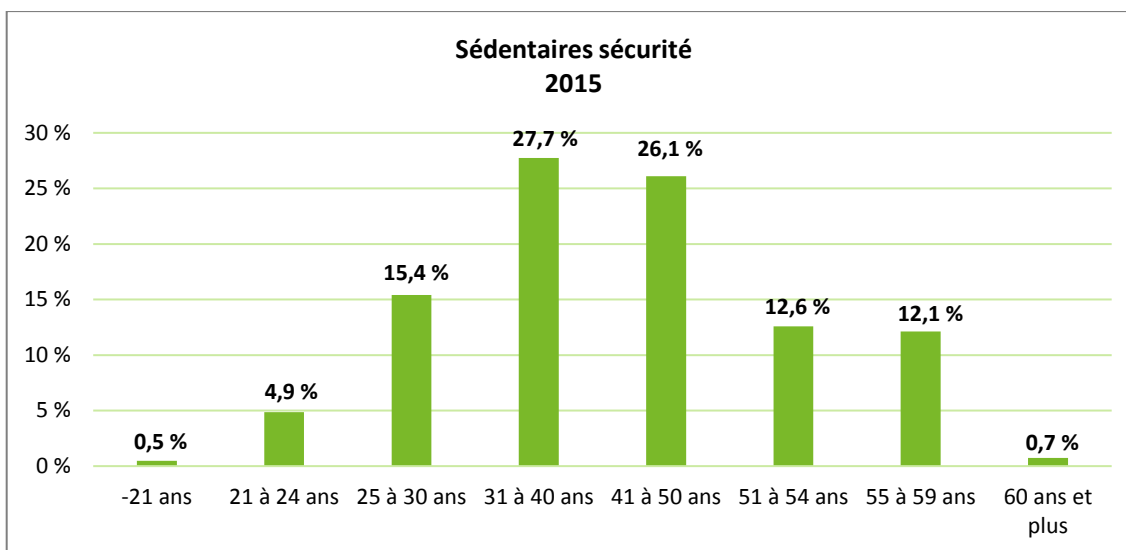
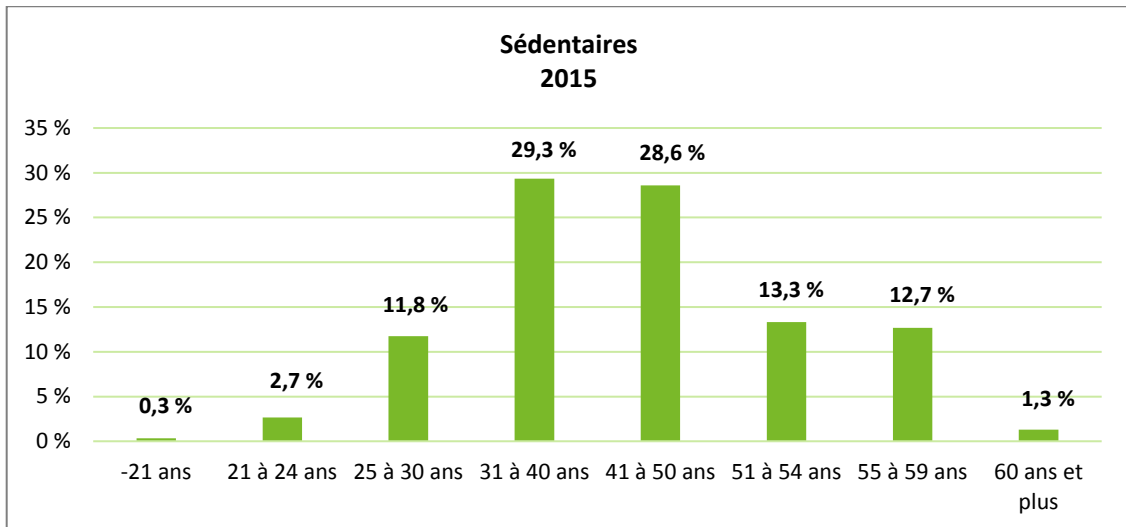
● Répartition des effectifs par âge par catégorie professionnelle

La répartition des effectifs par âge par catégorie professionnelle est stable par rapport à l'année précédente. Pour chacune des catégories professionnelles, on retrouve le même équilibre et une pyramide des âges similaire.

Chaque catégorie professionnelle connaît une forte concentration des salariés dans la tranche d'âge allant de 31 ans à 50 ans. Cette concentration est particulièrement marquée pour les catégories « conducteur » (77,5 %) et « agents d'accompagnement » (77,7 %). En revanche pour ces deux catégories, les salariés âgés de plus de 50 ans n'atteignent pas les 8 %.

On observe par ailleurs que toutes catégories professionnelles confondues, les salariés âgés de moins de 25 ans sont très peu nombreux (entre 3 % et 5 %). Les salariés âgés de moins de 30 ans sont également peu nombreux. Pour la catégorie des sédentaires notamment, qui représente plus de la moitié des effectifs de la branche ferroviaire (52,1 %), ils représentent seulement 15,8 % des effectifs.



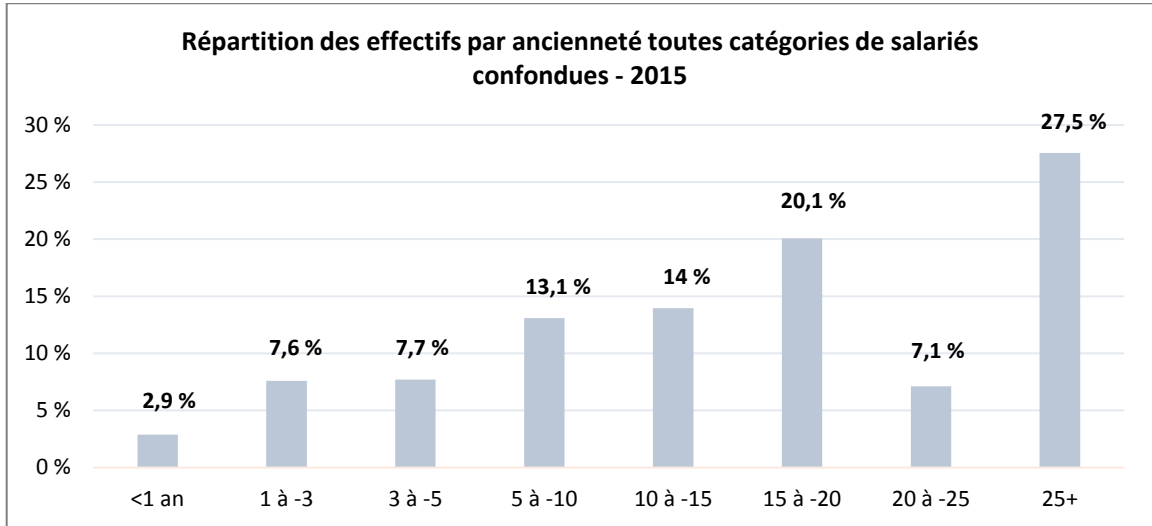


## h) Répartition des effectifs par ancienneté

### ● Répartition des effectifs par ancienneté toutes catégories de salariés confondues

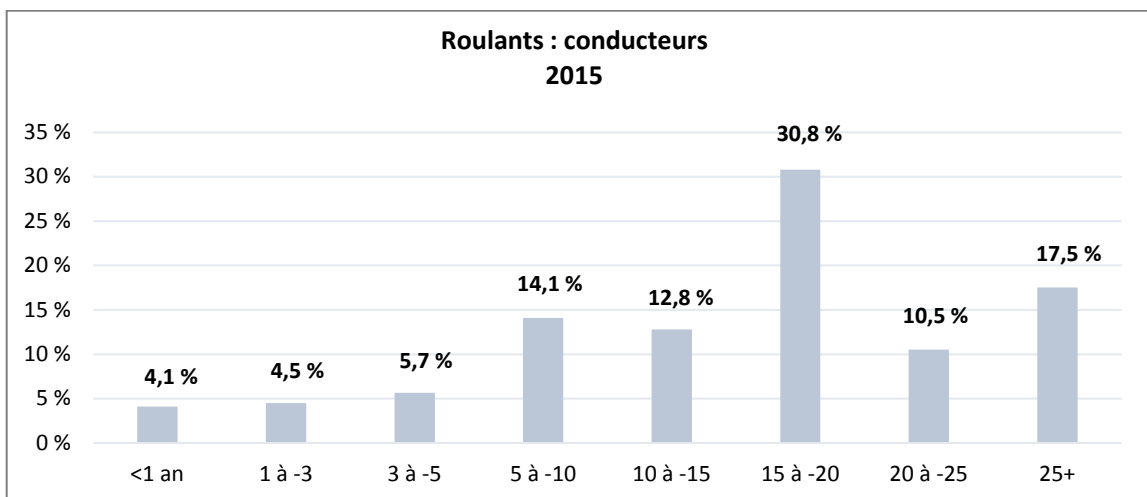
La stabilité des emplois de la branche ferroviaire s'illustre également par l'ancienneté importante des salariés de la branche ferroviaire, toutes catégories de salariés confondues.

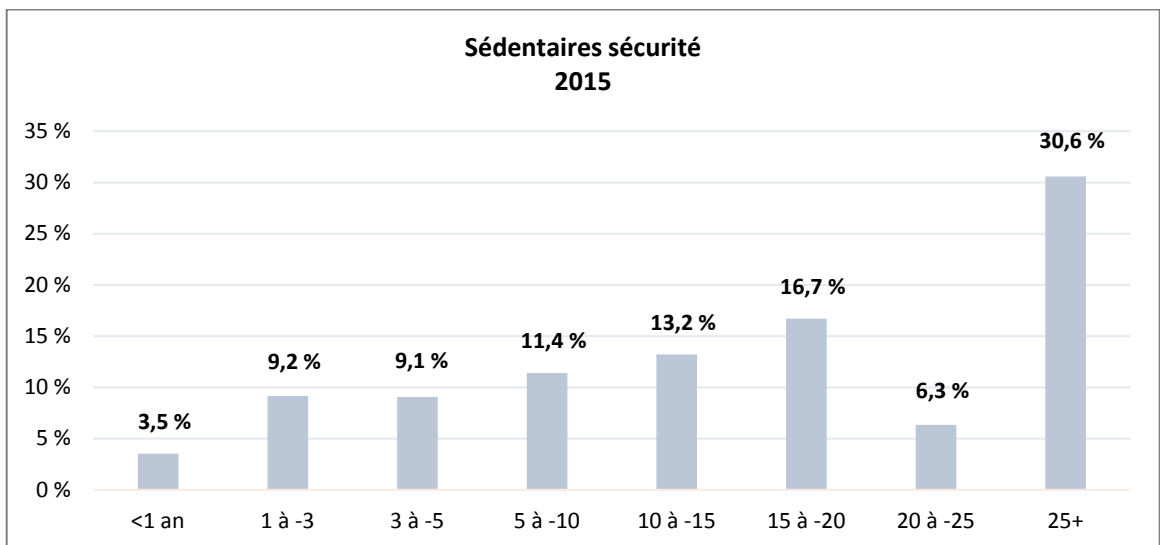
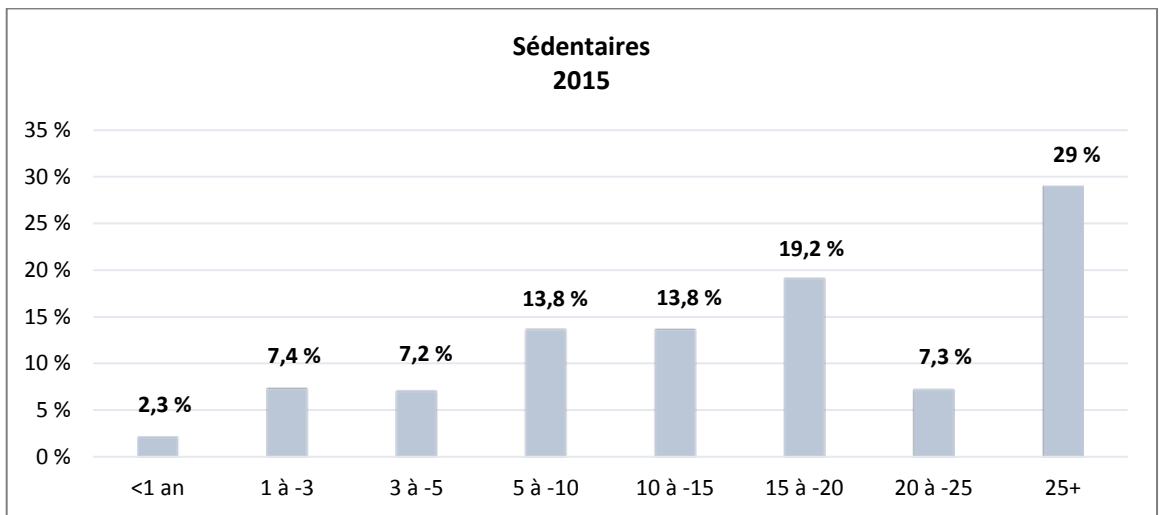
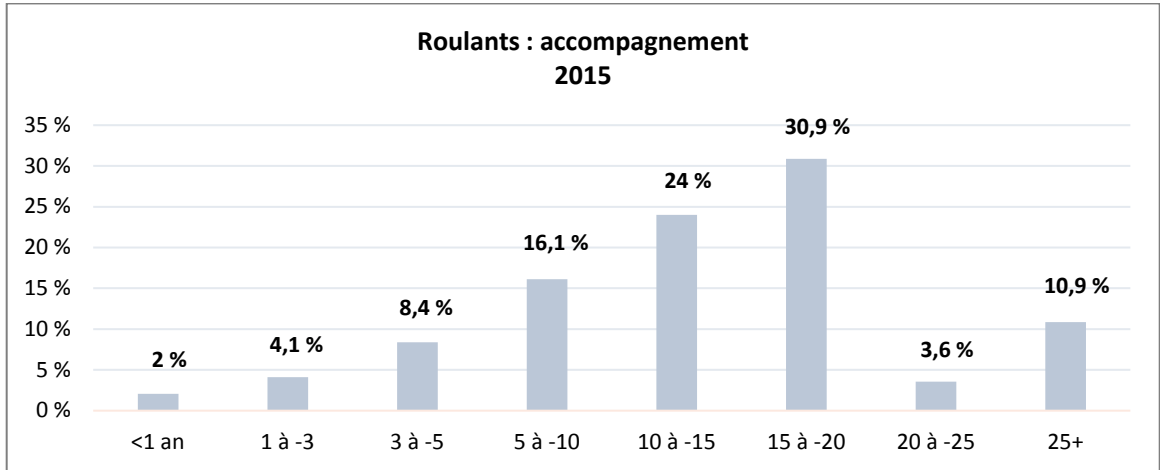
Les salariés ayant 15 années et plus d'ancienneté représentent en effet plus de la moitié des salariés de la branche ferroviaire (54,7 %) et 27,5 % détiennent plus de 25 années d'ancienneté. Les salariés avec moins de 3 ans d'ancienneté représentent seulement 10,5 % des effectifs de la branche et ceux avec moins d'un an d'ancienneté moins de 3 %.



● **Répartition des effectifs par ancienneté selon la catégorie professionnelle**

58,8 % des salariés de la catégorie professionnelle « conducteurs » jouissent d’une ancienneté de 15 années et plus et sont ainsi la catégorie professionnelle qui connaît la plus longue ancienneté. Ils sont suivis de près par la catégorie des « sédentaires » (55,5 %). Les salariés des catégories des « sédentaires » et des « sédentaires sécurité » sont toutefois nombreux à avoir plus de 25 années d’ancienneté (respectivement 29 % et 30,6 %).





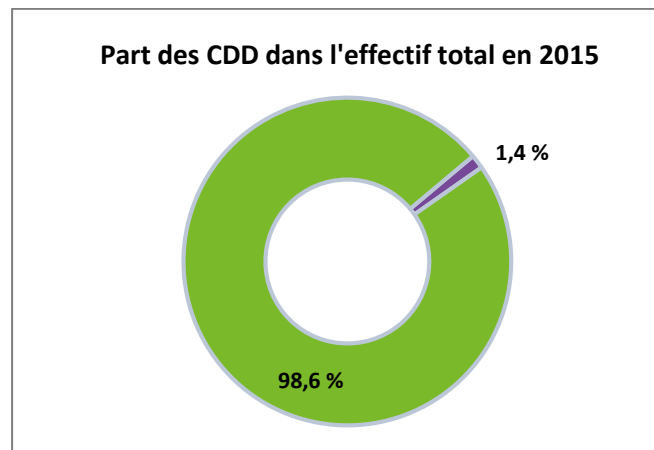
## 1.2 Salariés en Contrat à Durée Déterminée (CDD)

### ● Part des salariés embauchés en CDD dans l'effectif total

(Rapport entre le nombre de salariés embauchés en CDD et l'effectif temps plein + temps partiel, CDI, statut particulier et CDD compris) :

En 2015, 1,4 % des salariés de la branche ferroviaire étaient en contrat à durée déterminée (CDD), soit un total de 6 780 salariés. L'effectif des salariés en CDD est constant. Il n'a pas évolué par rapport à l'année précédente (1,4 % en 2014).

Le pourcentage de salariés titulaires d'un CDD reste largement inférieur au pourcentage enregistré au niveau national qui s'établit à 8,1 % et à celui observé dans le secteur des transports (5,7%) en 2015 (Source : DARES, *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2015*, mars 2016).



### ● Part des salariés embauchés en CDD par catégorie professionnelle

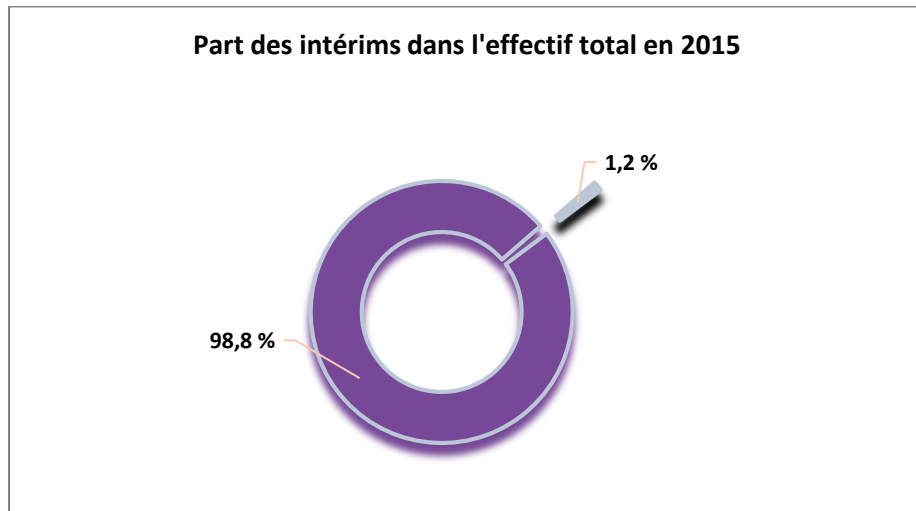
Les salariés embauchés en CDD relèvent principalement de la catégorie des salariés « sédentaires », soit 80,8 % des effectifs (soit 5 481 salariés).

	2015			
	Nombre de personnes	Nombre de mois	Nombre de contrats	Equivalent temps plein
<b>Roulants</b>	<b>976</b>	<b>4 143</b>	<b>4 393</b>	<b>345</b>
<i>Dont conducteurs (à titre principal)</i>	63	371	91	31
<i>Dont accompagnement</i>	913	3 772	4 302	314
<b>Sédentaires</b>	<b>5 481</b>	<b>20 102</b>	<b>12 678</b>	<b>1 675</b>
<b>Sédentaires sécurité</b>	<b>323</b>	<b>1 294</b>	<b>1 391</b>	<b>108</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 780</b>	<b>25 538</b>	<b>18 462</b>	<b>2 128</b>

### 1.3 Salariés en contrat d'intérim

En 2015, 1862 salariés (un salarié ayant pu conclure plusieurs contrats d'intérim) ont travaillé comme intérimaires pour les entreprises de la branche ferroviaire.

La part des salariés intérimaires dans l'effectif total de la branche est très faible. Ces derniers représentent seulement 1,2 % de l'effectif total des salariés de la branche ferroviaire (en 2015, le taux de recours à l'intérim s'élevait à 3,7 % au niveau national : Source : INSEE, *L'intérim, moteur de la création d'emplois*).



### 1.4 Salariés en contrat spécifique

94 contrats spécifiques ont été conclus en 2015 et 400 étaient en cours au 31 décembre 2015. Il s'agit uniquement de contrats « emplois d'avenir » et de contrats « uniques d'insertion ». Aucun contrat « adultes relais » et contrat « de génération » n'ont été conclus ou étaient en cours en 2015.

Nombre de contrats spécifiques (tous contrats conclus en 2015 et antérieurement)							
En cours au 31 décembre 2015				Dont conclus en 2015			
Contrats adultes relais	Contrats uniques d'insertion	Emplois d'avenir	Contrats de génération	Contrats adultes relais	Contrats uniques d'insertion	Emplois d'avenir	Contrats de génération
0	3	397	0	0	3	91	0

---

## II. Durée du travail et absentéisme

### 2.1 Durée du travail

- Durée hebdomadaire constatée

La durée hebdomadaire du travail dans l'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire est de **35 heures** en moyenne sur l'année.

Pour mémoire, cette donnée ne correspond pas nécessairement à l'horaire collectif affiché au sein des entreprises de la branche ferroviaire, certaines compensant une durée du travail hebdomadaire plus longue par l'attribution de jours de « réduction du temps de travail » (JRTT).

- Heures supplémentaires

En 2015, les salariés des entreprises de la branche ferroviaire ont effectué en moyenne **19,3 heures** supplémentaires. Le nombre d'heures supplémentaires moyen effectuées par an a augmenté par rapport à l'année précédente (16,6 heures supplémentaires en 2014).

### 2.2 Absentéisme (en jours calendaires d'absence par an et par salarié)

Les salariés de la branche ferroviaire ont été absents en moyenne 19,01 jours en 2015, tout motif d'absence confondu. Cette moyenne a peu diminué par rapport à 2014 (20,46 jours en 2014). La part des salariés qui ont été absent au moins une fois a en revanche diminué. Alors qu'elle s'élevait à 74,8 % en 2014, elle s'établit à 59,7 % en 2015.

La principale cause d'absence des salariés de la branche ferroviaire continue à être en 2015 la maladie (69,4 %). Le nombre d'absences pour cause de maladie a même augmenté par rapport à l'année précédente (62,2 % en 2014).

	2014				2015			
	Jours d'absences par salarié	En % par rapport au nbre total de jours d'absence	Nombre de salariés	En % par rapport au nbre total de salariés de la branche	Jours d'absences par salarié	En % par rapport au nbre total de jours d'absence	Nombre de salariés	En % par rapport au nbre total de salariés de la branche
Maladie	12,73	62,2 %	68 861	44,6 %	13,29	69,4 %	71 874	46,8 %
Accident du travail / Accident de trajets	1,37 0,24	6,7 % 1,2 %	5 196 769	3,4 % 0,5 %	Données non communiquées par l'ensemble des entreprises			
Maladies professionnelles	0,15	0,7 %	236	0,1 %	0,14	0,7 %	214	0,1 %
Maternité	1,29	6,3 %	1 955	1,3 %	1,29	6,7 %	1 989	1,3 %
Paternité	0,33	1,6 %	2 870	1,9 %	0,34	1,8 %	4 868	3,2 %
Absences non motivées	0,12	0,6 %	3 854	2,5 %	0,14	0,7 %	4 650	3 %
Absences motivées	4,24	20,7 %	31 945	20,7 %	3,97	20,7 %	7 852	5,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>20,47</b>	<b>100 %</b>	<b>115 686</b>	<b>75 %</b>	<b>19,17</b>	<b>100 %</b>	<b>91 447</b>	<b>59,5 %</b>

### III. Formation professionnelle

#### 3.1 Investissements consacrés à la formation professionnelle

(Plan de formation + alternance et priorités + CIF)

En 2015, les dépenses des entreprises de la branche ferroviaire s'établissent à 5,72 % de la masse salariale en matière de formation professionnelle. 2015 confirme ainsi la tendance d'un très fort investissement en matière de formation professionnelle dans les entreprises de la branche ferroviaire. Ces dépenses continuent à augmenter (5,64 % de la masse salariale en 2014).

Les entreprises de la branche ferroviaire ont dépensé en 2015, un montant plus de cinq fois supérieur aux obligations légales applicables en 2015 (0,55 % de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés et 1 % pour les entreprises de plus de 10 salariés).

Montant des investissements en formation Continue - 2015			
Plan de formation + alternance et priorités + CIF* + DIF**		Dont dépenses consacrées au seul plan de formation	
En euros	En % de la masse salariale des en- treprises de la branche	En euros	En % de la masse salariale des en- treprises de la branche
<b>404 384 766</b>	<b>5,72 %</b>	<b>331 119 068</b>	<b>4,12 %</b>

### 3.2 Stage de formation

- **Nombre de stagiaires et d'heures de formation au titre du plan de formation**

	Nbre de stagiaires au titre du plan de formation	Nbre d'heures de formation au titre du plan de formation
<b>Conducteurs (à titre principal)</b>	43 281	968 815
<b>Accompagnement</b>	29 256	380 595
<b>Sédentaires sécurité</b>	92 251	806 867
<b>Sédentaires</b>	186 357	3 915 562
<b>TOTAL</b>	<b>351 145</b>	<b>6 071 839</b>

- **Nature des stages au titre du plan de formation et du CIF (en nombre d'heures de stage)**

Avec 4 967 685 heures qui lui sont consacrées, la « formation métier » est de loin la nature de stage prépondérante dans la branche ferroviaire en 2015, que ce soit dans le cadre d'un plan de formation ou d'un CIF. Les heures de stage consacrées à la formation métier représentent 75 % du total des heures de stage effectuées. Suivent la « sécurité ferroviaire » avec 736 879 heures (11 % des heures de stage effectuées), dont les heures de stage ne sont effectuées qu'au titre du plan de formation, et « l'hygiène sécurité » avec 491 100 heures (7 % des heures de stage effectuées). Avec seulement 5 751 heures, dont 423 heures dans le cadre d'un plan de formation, le « développement personnel » est, quant à elle, la nature de stage la moins exploitée.

	Plan de formation	CIF	Total
<b>Sécurité ferroviaire</b>	736 441	0	736 441
<b>Hygiène et sécurité</b>	453 575	37 525	491 100
<b>Formation métier</b>	4 610 604	357 081	4 967 685
<b>Bureautique et informatique</b>	75 310	29 851	105 161
<b>Gestion management</b>	187 922	67 587	255 509
<b>Langues étrangères</b>	12 371	5 310	17 681
<b>Développement personnel</b>	423	5 328	5 751
<b>Autres</b>	1 383	7 642	9 025

### 3.3 Période de professionnalisation

223 salariés de la branche ferroviaire ont été bénéficiaires de périodes de professionnalisation en 2015, soit 0,15 % des effectifs de la branche ferroviaire\*.

Périodes de professionnalisation en 2015		
Nbre de bénéficiaires de périodes de professionnalisation	Nbre de périodes de professionnalisation inférieures à 70 heures	Nbre de périodes de Professionnalisation supérieures à 70 heures
<b>223</b>	<b>58</b>	<b>102</b>

\* Certaines entreprises ferroviaires n'étaient pas soumises en 2015 à l'ensemble des règles en vigueur en matière de formation professionnelle et n'ont financé pour cette année aucune formation au titre des périodes de professionnalisation.

Les formations suivies au titre des périodes de professionnalisation sont diverses, mais se concentrent principalement sur des formations techniques (conducteur de trains, agent au sol, opérateur sécurité sol...).

### 3.4 Compte personnel de formation (CPF)

Seulement 15 salariés de la branche ferroviaire ont effectué une formation dans le cadre de leur CPF pour un total de 430 heures de formation\*. Sur ces 430 heures, 40 heures étaient abondées par l'entreprise.

Compte personnel de formation (CPF) en 2015		
Nbre de salariés ayant suivi une formation au titre du CPF sur leurs temps de travail	Nbre d'heures de formation suivies au titre du CPF sur le temps de travail	Nbre d'heures de formation abondées par l'entreprise dans le cadre des formations financées par le CPF
<b>15</b>	<b>430</b>	<b>40</b>

\* Certaines entreprises ferroviaires n'étaient pas soumises en 2015 à l'ensemble des règles en vigueur en matière de formation professionnelle et n'ont financé pour cette année aucune formation au titre du compte personnel de formation.

Les formations effectuées au titre du CPF en 2015 concernaient principalement les langues étrangères (anglais, allemand...).

### 3.5 Contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation

En 2015, le nombre de contrats en alternance conclus dans l'année a doublé par rapport à l'année précédente. 4 358 contrats en alternance ont en effet été conclus en 2015 (2 185 en 2014) dont 1 822 contrats d'apprentissage et 2 536 contrats de professionnalisation. Cette forte augmentation s'explique notamment par la volonté des entreprises de la branche ferroviaire d'atteindre le quota de 5 % d'alternants.

Les salariés en contrat d'alternance ont principalement préparé des diplômes spécifiques au secteur des transports (logistique et transport, qualité hygiène et sécurité, opérateur de circulation...) à différents niveaux de formation (Bac pro, BTS, Licence, Master, Titre), mais également des diplômes généralistes (ressources humaines, management, administration, gestion...).

En cours au 31/12/15		dont conclus en 2015	
Contrats d'apprentissage	Contrats de professionnalisation	Contrats d'apprentissage	Contrats de professionnalisation
<b>3 082</b>	<b>3 243</b>	<b>1 822</b>	<b>2 536</b>

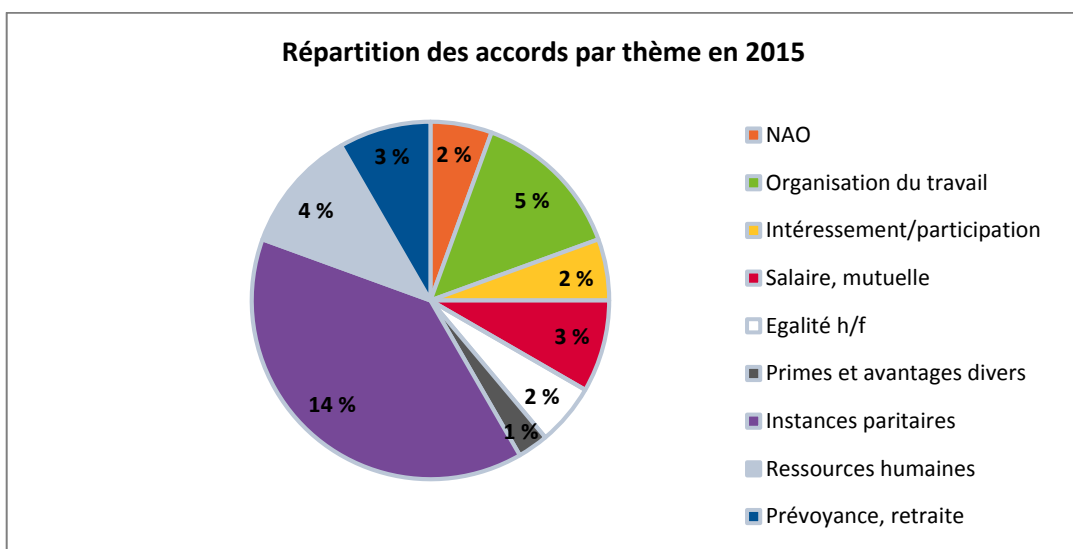
### 3.6 Niveau de formation du personnel embauché

La majorité des salariés embauchés en 2015 ont un niveau égal ou supérieur au bac (79,4 %), avec la moitié d'entre eux qui ont un niveau bac (50,2 %) et 29,3 % qui ont un niveau supérieur au bac. 20,5 % des salariés embauchés en 2015 ont un niveau inférieur au bac.

Niveau de formation du personnel embauché dans l'année civile – 2015				
En nbr de personnes, hors CDD et intérimaires (toutes catégories et filières, y compris temps partiel)				
Niveau VI (Pas de diplôme)	Niveau V ( BEPC, Brevet Coll., CAP, BEP ou équivalent)	Niveau IV ( Bac gén., techn., prof.)	Niveau III ( Bac +2, BTS, DUT, DEUG ou équivalent)	Niveaux I et II (licence et plus ou équivalent)
<b>98</b>	<b>962</b>	<b>2 588</b>	<b>916</b>	<b>593</b>

#### IV. Dialogue social

36 accords d'entreprise ont été conclus en 2015 au sein des entreprises de la branche ferroviaire. Les accords relatifs aux instances paritaires représentent la plus grande part des accords signés (14 %). Les autres accords étaient relatifs notamment à l'organisation du travail, les ressources humaines, à la prévoyance...







**Réalisation & rédaction :**

Benoît Juéry, Directeur du département des affaires sociales

Justine Lassansaa, Chargée de mission

Céline Meunier, Secrétaire

